

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2023-306**

La Présidente de l'Université Lyon2,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 1er février 2019, du 14 mars 2022 et du 13 mars 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'association Oppelia - CAARUD RuptureS est autorisée à tenir un stand et une permanence d'accueil individuel sur le campus Porte des Alpes de l'Université pour conduire des actions de sensibilisation, de prévention et de réduction des risques liés aux pratiques sexuelles et aux consommations de produits psychoactifs.

Article 2 :

L'occupant cité à l'article 1^{er} doit se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel est mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu par l'organisme occupant propre et en bon état.

Article 3 :

L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour les dates et les lieux suivants :

Occupant	Lieu	Date	Horaire
Association Oppelia- Caarud	PDA, parvis de la MDE	Mardi 17 octobre 2023	11h- 15h
		Mardi 14 novembre 2023	
		Mardi 06 février 2024	
		Mardi 12 mars 2024	

Le stand se tiendra sur le parvis de la maison des étudiants sur le site de porte des Alpes. Une place de stationnement située derrière le bâtiment I et l'amphi culturel sera réservée à l'association pour garer le véhicule banalisé destiné aux entretiens individuels privés, avec l'accord du service de sécurité du campus Porte des Alpes.

Article 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Article 5

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

A Présidente de l'Université Lumière Lyon 2